

---

vendredi 30/05/2008 – n°20

---

## Nouveau code du travail et références des missions locales

>> Le nouveau code du travail est en vigueur depuis le 1er mai 2008. Il datait de 1973. Au fil des ans, sa structure était devenue de plus en plus complexe. Il était donc devenu peu lisible et difficilement accessible aux non juristes.

La nouvelle numérotation comporte désormais 4 chiffres : le premier chiffre correspond à la partie, le deuxième au livre, le troisième au titre, le quatrième au chapitre.

Le nouveau code du travail contient une partie législative (articles en L) et une partie réglementaire comportant des articles résultant de décrets en Conseil des ministres (articles en R\*), décrets en Conseil d'État (articles en R) et décrets simples (articles en D). Le plan est identique pour les parties législative et réglementaire jusqu'au niveau du chapitre. Les numéros d'articles réglementaires sont en cohérence avec les numéros d'articles législatifs afin d'en faciliter l'accès et l'articulation.



Dossier en ligne et dépliants explicatifs sur [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

> **Textes de référence pour les missions locales** (les articles soulignés sont en lien avec le code du travail en ligne sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)).

### Droit à l'accompagnement et CIVIS

Partie législative nouvelle > CINQUIÈME PARTIE : L'EMPLOI > LIVRE 1er : LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'EMPLOI > TITRE III : AIDES À L'INSERTION, À L'ACCÈS ET AU RETOUR À L'EMPLOI > Chapitre 1er : Accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi > Section 3 : Accompagnement des jeunes vers l'emploi

Sous-section 1 : Droit à l'accompagnement. - Article L5131-3

Sous-section 2 : Contrat d'insertion dans la vie sociale. - Articles L5131-4 à 6

Partie réglementaire nouvelle > CINQUIÈME PARTIE : L'EMPLOI > LIVRE 1er : LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'EMPLOI > TITRE III : AIDES À L'INSERTION, À L'ACCÈS ET AU RETOUR À L'EMPLOI > Chapitre 1er : Accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi > Section 3 Accompagnement des jeunes vers l'emploi

Sous-section 1 Droit à l'accompagnement - Articles R5131-4 à 9

Sous-section 2 Contrat d'insertion dans la vie sociale - Article R5131-10

### Missions locales

Partie législative nouvelle > CINQUIÈME PARTIE : L'EMPLOI > LIVRE III : SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI ET PLACEMENT > TITRE 1er : LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Chapitre IV : Missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. - Articles L5314-1 à 4

## Conseil national des missions locales

Partie réglementaire nouvelle > CINQUIÈME PARTIE : L'EMPLOI > LIVRE III : SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI ET PLACEMENT > TITRE 1er : LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI > Chapitre IV : Missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Section unique Conseil national des missions locales Article R5314-1 à 4



Contact : Yves Auton, chargé de communication. Tél. 01 57 33 81 91 - 06 70 72 89 66. Mél : [yves.auton@finances.gouv.fr](mailto:yves.auton@finances.gouv.fr)